

SYNHESE DES REMBOURSEMENTS ENTRE BUDGETS

FRAIS DE PERSONNEL 2022

Type de budget qui doit effectuer le remboursement	Montant à rembourser	Budget à rembourser
Budget général	4 800,00 €	Ordures ménagères
Budget Ordures ménagères	37 775,10 €	Général
Budget SPANC	6 884,88 €	Assainissement
Budget SPANC	4 100,00 €	Général
Budget Assainissement	28 024,80 €	Général
Budget Eau potable	36 820,40 €	Général
Budget Tourisme	69 397,40 €	Général
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET OM	4 800,00 €	
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT	6 884,88 €	
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET GENERAL	176 117,70 €	

Fait à la Bâtie-Neuve, le
12/12/2022

Le Président
M. Joël BONNAFFOUX

